



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 24 Mars 2021

La Poste – Facteurs Guichetiers

Facteurs-Guichetiers : Les oubliés du Réseau

La mise en œuvre de la stratégie du groupe La Poste par la création de la branche numérique a pour conséquence un chamboulement de la présence sur le territoire, cela passe par le recrutement des Facteurs Guichetiers.

La BSCC annonce la création de 400 PT en 2021 et 400 en 2022. Cela pourrait être bénéfique si cette création de poste permettait de combler un manque de service postal dans une Commune où il n'y a plus de Bureau de poste, mais ce n'est pas le choix qui est fait puisque progressivement, les Facteurs Guichetiers remplacent des guichetiers en bureau urbain, après avoir fait du chantage aux Communes qui refusent un passage en APC ou RPC, La Poste transforme un Bureau Poste de plein exercice en Bureau Poste « facteur guichet » en continuant à travailler sa fermeture définitive.

Par conséquent, ce sont des suppressions d'emplois au Réseau, une non reconnaissance des métiers d'accueil au réseau puisque les facteurs font le travail avec un grade inférieur à celui d'un guichetier qui plus est, en bureau « agent seul ».



Le tout dans un contexte où La Poste envisage de fermer plus de 2300 bureaux, soit 1 sur 3 en ville.

Ce métier était identifié autrefois, receveur-distributeur, il avait pour mission la distribution du courrier le matin et l'ouverture du guichet de plein exercice l'après-midi avec un grade II.3 de base.

Aujourd'hui, les Facteurs Guichetiers subissent tous les jours la dégradation de leurs conditions de travail, la non-reconnaissance de leur travail et la pression que se livrent les 2 directions Courrier/Réseau, au travers des directeurs de PPDC et des directeurs de secteurs réseau.

La Poste accélère la mise en place de facteurs guichetiers.

Aujourd'hui, d'un département à un autre, la durée de la formation n'est pas la même, ils ont des objectifs des 2 directions sans qu'elles se soient concertées, le droit aux ETC n'est pas identique, voire inexistant d'une PPDC à une autre, certains Facteurs-Guichetiers ne toucheraient pas la prime « facteur d'équipe » sous prétexte qu'ils ne seraient plus en équipe, d'autres percevraient 75 € de prime commerciale du Réseau, voire même des cartes cadeaux. Et La liste est n'est pas exhaustive...

Pour la CGT cette situation ne peut plus durer :

La Poste doit ouvrir immédiatement des négociations et répondre aux revendications des Facteurs Guichetiers et aux besoins de la population.

Les Facteurs Guichet et la CGT, exigent l'ouverture immédiate de négociations sur:

- Le grade de base soit 2.3 pour le Facteur Guichetier et pour tous, y compris pour le Chargé de Clientèle, agent seul ;
- L'attribution des primes commerciales (...) et indemnités de Chargés de Clientèle et facteur au prorata des 2 fonctions occupées ;
- Les facteurs guichetiers doivent pouvoir bénéficier de la prise en charge de leurs frais de déplacements et l'attribution de taux repas ;
- La réintégration du facteur sur sa position de travail initiale ou laisser la possibilité à l'agent d'intégrer le métier de Chargé Clientèle en cas d'abandon du processus ;
- Une formation au guichet de haut niveau en amont de la prise de poste ;
- La participation aux ETC au Réseau et au Courrier ;
- Des moyens de remplacement formés aux fonctions de facteur guichet (ou guichetier).
- La prise en compte de la charge réelle de travail du courrier ;
- La mise en place d'un bureau « facteur-guichetier » dans une Commune où il n'y a pas de Bureau Poste, et non pas à la place d'un Bureau Poste existant ;
- Le Facteur Guichetier ne doit pas être isolé sur sa position de travail, une rencontre régulière entre les Facteurs Guichetiers, les responsables PPDC et responsables Réseau doit être organisée ;

A l'heure ou la poste transforme sa présence sur le territoire, les Facteurs Guichetiers doivent avoir leur mot à dire, ils font le travail, ils connaissent les besoins. Les usagers ont également leur mot à dire, ils ne doivent pas subir les diminutions des horaires d'ouverture.

La présence postale complémentaire de toute activité économique doit être axée sur les besoins.

Le maintien des horaires d'ouverture des bureaux de poste et leurs élargissements doit être pris en compte dans le cadre d'un réel service public de proximité.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	